



Direction des services départementaux de l'éducation nationale Alpes-de-Haute-Provence

DSDEN04/16-709-1 du 13/06/2016

APPEL A CANDIDATURE

Destinataires : Professeurs certifiés ou agrégé d'EPS

Dossier suivi par : M. COLCY - Secrétaire général de la DSDEN 04 - 04 92 36 68 74

L'emploi de conseiller pédagogique départemental en E.P.S. auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale des Alpes de Haute Provence est à pourvoir au 1er septembre 2016.

Missions :

En sa qualité de conseiller technique du D.A.S.E.N, le C.P.D – E.P.S est chargé de l'expertise technique et réglementaire de l'ensemble des problématiques relatives, d'une part, aux conditions de l'enseignement de l'E.P.S et, d'autre part, à la mise en œuvre des actions et projets péri-éducatifs, dans les écoles et collèges des Alpes de Haute - Provence. A ce titre :

- Il est le correspondant des I.A- I.P.R de la discipline et des services du rectorat,
- Il représente le directeur académique au sein des instances consultatives et dans les réunions partenariales ou interministérielles dédiées aux problématiques précitées,
- Il est l'interlocuteur des chefs de service des autres administrations de l'Etat, des collectivités territoriales et des responsables d'associations, notamment l'U.S.E.P et l'U.N.S.S,
- Il est l'interlocuteur des I.E.N, chefs d'établissement, C.P.C et coordonnateurs,
- Il contribue à l'organisation des manifestations départementales.

Il déploie son activité :

- pour le 1er degré, en liaison étroite avec les I.E.N chargés de circonscription, les C.P.C et, en tant que de besoin, les partenaires, dans les domaines ou aux fins de :
 - l'animation de séquences de formation (continue ou initiale) destinées aux enseignants du 1er degré dans le cadre du plan départemental de formation,
 - l'élaboration et le suivi du plan d'action départemental E.P.S,
 - l'agrément des intervenants extérieurs et la validation des sorties scolaires, en particulier celles comportant des activités physiques et sportives,
- pour le 2nd degré, en liaison étroite avec les chefs d'établissement et les coordonnateurs E.P.S, dans les domaines ou aux fins de :
 - l'organisation technique des épreuves ponctuelles d'EPS pour les examens de l'enseignement général et professionnel,
 - le suivi des sections sportives scolaires (d'établissement),
 - l'accompagnement des élèves sous statut de sportif de haut niveau.

Profil et compétences attendus :

Collaborateur direct du DASEN, le CPD – EPS doit affirmer une posture de cadre (engagement et sens des responsabilités, notamment) dans l'analyse et le suivi de dossiers très différents. Les compétences suivantes sont requises :

- Capacité d'adaptation aux attentes diverses correspondant aux missions décrites ci-dessus,
- Bonne connaissance des réseaux associatifs ainsi que de l'environnement réglementaire des activités physiques et sportives en milieu scolaire,
- Expérience dans la gestion de projets sportifs (en tant qu'enseignant, responsable d'association, ...),
- Aptitude au travail en équipe et avec les partenaires,
- Disponibilité et mobilité (déplacements sur l'ensemble du département),
- Bonne maîtrise des T.I.C.E.

Renseignements divers :

Le conseiller technique exerce ses fonctions à la direction académique des services de l'éducation nationale des Alpes de Haute Provence (3, rue du Plantas, 04000 DIGNE LES BAINS) où il dispose d'un poste de travail et d'un temps de secrétariat.

Cet emploi est réservé à un professeur certifié ou agrégé d'EPS affecté dans l'académie d'AIX - MARSEILLE au 1er septembre 2016. La mission est exercée à mi-temps, soit 17h 30 par semaine, à compter du 1er septembre 2016 et pour une période probatoire d'une année scolaire. Cette affectation ouvre droit au régime indemnitaire réglementairement associé à l'exercice de telles fonctions, au prorata de la quotité d'activité.

Les candidatures doivent être transmises pour le 24 juin 2016 au plus tard, sous couvert du chef d'établissement dont dépend le postulant à :

M. l'inspecteur d'académie
directeur académique des services de l'éducation nationale
des Alpes de Haute-Provence
cabinet
3, rue du Plantas
04000 DIGNE LES BAINS

Les dossiers de candidatures comporteront :

- un curriculum - vitae,
- une lettre de motivation,
- l'avis du chef d'établissement dont dépend le candidat.

Une copie sera transmise directement par courriel (ce.ia04@ac-aix-marseille.fr). Les candidat(e)s seront convoqué(e)s (par mèl) à un entretien qui se déroulera dans les locaux de la Direction Académique à partir du 29 juin 2016.

Signataire : Eric LAVIS, Directeur académique des services de l'éducation nationale des Alpes-de-Haute-Provence